



RAPPORT de GESTION pour l'exercice clos le 30 juin 2018

Toutes les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens à moins d'indication contraire.

Portée de l'analyse financière de la direction

L'analyse qui suit doit se lire en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société d'Exploration Minière Vior Inc. (la « Société » ou « Vior ») et les notes afférentes pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »).

Énoncés prospectifs

Le présent document contient certaines informations et déclarations prospectives qui constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières et qui peuvent être d'une grande importance en ce qui concerne, notamment, les opinions, les plans, les objectifs, les estimations, les intentions et les attentes de la Société. Les informations et les déclarations prospectives peuvent en général être repérées par la présence de mots et d'expressions tels que « prévoir », « croire », « s'attendre à », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « avoir pour objectif » et de verbes modaux comme « pouvoir » ou « devoir », de même que par l'utilisation du futur ou du conditionnel. Les énoncés prospectifs aux présentes portent notamment sur les résultats opérationnels et financiers futurs de la Société, ses travaux d'exploration, ses projets d'immobilisations et sa capacité à concrétiser ses stratégies opérationnelles et ses stratégies d'investissement et de financement d'avenir.

Ces informations et déclarations prospectives, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et des incertitudes qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans ces énoncés prospectifs. Nous considérons que les hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés sont raisonnables, mais mettons en garde le lecteur du fait que ces hypothèses à l'égard d'événements futurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté, peuvent se révéler incorrectes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui influent sur la Société. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ces énoncés et nous ne nous engageons aucunement à le faire, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles à la suite de résultats, d'événements ou de développements futurs, sauf si une autorité gouvernementale nous en fait la demande ou si une loi en vigueur nous y oblige.

Nature des activités

La Société, régie par la *Loi sur les sociétés par actions du Québec*, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de biens miniers. Elle n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens. La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités, le succès passé à cet égard n'étant pas garant de l'avenir.

La Société est engagée dans l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières de qualité dans des régions à fort potentiel et accessibles en utilisant des techniques d'exploration avancées. Sa mission est d'identifier et de

générer des projets d'exploration de qualité et de les développer seule ou en partenariat dans le but de bonifier la valeur de ses actifs.

Activités d'exploration

Sommaire des activités

Les données techniques contenues dans le texte qui suit ont été révisées par Marc L'Heureux, géologue et personne qualifiée, telle que définie par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »).

Les frais d'exploration engagés par la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élèvent à 643 475 \$ (76 039 \$ en 2017). Au cours de l'exercice courant, la Société a été active principalement sur les propriétés Mosseau, Ligneris, Foothills et Big Island Lake. Le niveau des dépenses de l'exercice courant est plus élevé que pour l'exercice précédent, la Société ayant surtout consacré ses efforts d'exploration sur le projet Mosseau. Iluka Exploration (Canada) Ltd (« Iluka ») a défrayé tous les coûts d'exploration pour le projet Foothills durant l'exercice courant, de même que pour le projet Big Island Lake à partir du mois de mai 2018.

Les frais engagés au Nevada par Vior Gold USA, LLC pour l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élèvent à 140 648 \$ (- \$ en 2017).

Propriétés

Au 30 juin 2018, la Société détenait un portefeuille de six propriétés minières au Québec, qui recouvrent plus de 43 509 hectares (sept propriétés totalisant 60 980 hectares en 2017) et une propriété minière au Nevada, USA qui recouvre 501 hectares.

Québec, Canada

Propriété Mosseau

Le projet Mosseau est situé à 22 kilomètres à l'est de la ville de Lebel-sur-Quévillon, dans la région de l'Abitibi, au Québec. Il est constitué de 53 claims appartenant à 100 % à la Société, en plus de 15 claims additionnels pouvant être acquis d'ici le 20 juin 2019, ce qui amènerait le projet à une superficie de 33 kilomètres carrés. Mosseau est entourée de claims détenus par Minière Osisko au sud et à l'est, par le projet Verneuil de Soquem au nord-ouest et par le projet Wilson de Ressources Cartier.

Au cours de l'exercice, la Société a complété un programme de reconnaissance géologique et de prospection avec échantillonnage de roche, 40 kilomètres de coupe de ligne, un levé de polarisation provoquée de 29 kilomètres, un levé magnétique héliporté de 505 kilomètres linéaires, ainsi qu'une campagne de 13 forages au diamant totalisant 2 907 mètres.

Au cours de l'été 2017, plusieurs nouveaux indices aurifères ont été révélés durant le programme de reconnaissance géologique. Ces indices sont associés à une série de zones de cisaillement parallèles orientées nord-ouest/sud-est, dont les zones à quartz, séricite et pyrite de Morono (M, M-Sud, P, R et S), qui ont donné sur des échantillons choisis des valeurs en or en surface allant jusqu'à 8,53 g/t, ainsi que le couloir de déformation de Kiask, plus au sud, qui a donné jusqu'à 12,1 g/t en or. Les zones de cisaillement aurifères peuvent être suivies sur une distance latérale de plus de 10 kilomètres sur la propriété et se retrouvent autant dans le pluton de Wilson que dans la séquence volcanosédimentaire du Groupe de Quévillon.

Le programme de forage totalisant 2 907 mètres en 13 sondages ciblait plusieurs anomalies géophysiques de polarisation provoquée ainsi que la zone M du gîte aurifère Morono en profondeur sur la propriété. Neuf sondages ont été forés pour vérifier plusieurs cibles de polarisation provoquée, dont la plupart étaient orientées parallèles à la zone de faille de la rivière Kiask, et les quatre autres sondages avaient pour but de vérifier les extensions en

profondeur de la zone M du gîte aurifère Morono, qui renferme des ressources aurifères historiques (voir communiqué de presse de la Société du 22 mars 2017).

Une nouvelle zone aurifère a été recoupée dans le sondage MO-17-10, qui ciblait une anomalie de chargeabilité située à 800 mètres au nord-ouest et dans l'axe de l'indice KC-1, où un échantillon de roche choisi prélevé en surface a livré une teneur de 12,1 g/t Au. L'indice, l'anomalie et le sondage sont situés au nord et parallèles à la zone de faille de la rivière Kiask, qui traverse la propriété selon un axe nord-ouest/sud-est. Le sondage MO-17-10 a obtenu une teneur de 1,13 g/t Au sur 14,5 mètres (de 40,0 à 56,0 mètres dans l'axe de forage), incluant 2,93 g/t Au sur 4,53 mètres, y compris un intervalle à 7,41 g/t Au sur 0,91 mètre (les résultats sont présentés en épaisseur réelle). Cette nouvelle zone minéralisée est encaissée dans des volcanites mafiques cisailées et modérément à fortement altérées en biotite et chlorite avec une silicification locale, qui renferment jusqu'à 1 % de veinules et de sulfures finement grenus. Le sondage MO-17-11, situé à 100 mètres à l'est de l'indice KC-1, le long de la même anomalie de PP, a quant à lui recoupé un intervalle titrant 0,46 g/t Au sur 6,93 mètres (de 43,0 à 52,0 mètres dans l'axe de forage).

La découverte de cette nouvelle zone aurifère ouvre un nouveau secteur favorable très prometteur, d'une étendue latérale d'au moins 900 mètres, qui demeure largement inexploité et ouvert dans toutes les directions.

Trois des quatre sondages forés sur la zone M du gîte Morono ont bel et bien recoupé la zone, à des profondeurs entre 300 et 350 mètres. La meilleure intersection obtenue dans la zone M provient du sondage MO-17-03 et présente une teneur de 0,36 g/t Au sur 2,39 mètres. Plusieurs autres intersections aurifères associées à des zones de cisaillement parallèles à la zone M ont été recoupées, dont une intersection titrant 0,43 g/t Au sur 2,87 mètres dans le sondage MO-17-02. D'après les résultats de forage historiques sur le gîte Morono, la minéralisation aurifère n'est pas distribuée selon un patron uniforme, ainsi, des travaux de forage supplémentaires sont requis afin d'arriver à une meilleure représentation de son potentiel.

Le projet Mosseau est considéré très favorable en raison de la présence de ressources minérales historiques estimées à 317 700 tonnes à une teneur de 3,4 g/t Au, dans la zone M du gîte Morono (Rapport interne, Les Mines Morono, par Guy J. Hinse, ingénieur, 1992), ainsi que plusieurs indices et intersections de forage aurifères associés à des zones de cisaillement pouvant être suivies sur une distance latérale de plus de 10 kilomètres sur le projet. Les ressources dans la zone M du gîte Morono sont de nature historique et n'ont pas été estimées conformément aux dispositions du Règlement 43-101, ni vérifiées et classifiées par une personne qualifiée. Vior ne considère pas actuellement ces valeurs comme une ressource minérale courante au sens du Règlement 43-101.

La minéralisation aurifère sur le projet est associée à des zones de cisaillement généralement orientées parallèles à la stratigraphie, soit nord-ouest/sud-est, près du contact entre les roches intrusives du pluton de Wilson et les roches volcaniques au sud. La minéralisation dans la zone M du gîte Morono est encaissée dans des schistes à quartz-séricite avec de la pyrite disséminée, le long d'une zone de cisaillement continue d'une longueur de 950 mètres par 5 à 15 mètres de large. Tous les sondages historiques dans la zone M du gîte Morono ont recoupé le cisaillement et la zone demeure ouverte en profondeur, l'intersection de forage la plus profonde étant située à 270 mètres et titrant 4,42 g/t Au sur 5,84 mètres (épaisseur réelle, sondage M4-88; travaux statutaires du ministère GM47624).

Le projet Mosseau a été acquis en partie par la désignation sur carte de 42 claims, par l'achat de 11 claims pour la somme de 5 000 \$, ainsi que par la signature de deux ententes d'option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans 15 claims.

Le 20 mars 2017, la Société a conclu une convention d'acquisition avec Ressources Tectonic Inc., 3421856 Canada Inc. et Alphonse Beaudoin sur la propriété Mosseau, située à l'est de Lebel-sur-Quévillon, province de Québec. En vertu de cette entente, la Société a l'option, pour une période de 15 mois à compter de la date de la signature, d'acquies une participation de 100 % dans 15 claims de la propriété Mosseau en contrepartie de 90 000 \$ en argent et des actions de la Société ayant une valeur de 65 000 \$ dans un délai de cinq jours suivant la date de l'approbation de la Bourse et un montant additionnel de 60 000 \$ et des actions de la Société ayant une valeur de 65 000 \$ à la fin de la période d'option. Au 30 juin 2017, la Société avait versé 90 000 \$ en argent et remis des actions de la Société ayant une valeur de 65 000 \$. Ces claims sont greffés d'une redevance de 2 % NSR, dont la moitié est rachetable en tout temps. Le 20 juin 2018, l'option a été prolongée de 15 mois à 27 mois, et l'émission d'actions de la Société a été remplacée par des paiements comptants d'une valeur équivalente et étalée dans le temps.

La Société est actuellement à élaborer le prochain programme de travaux d'exploration sur le projet Mosseau.

Propriété Foothills

La propriété de rutile Foothills, détenue à 49 % par la Société, est constituée de 568 claims désignés répartis sur trois blocs de claims couvrant plus de 31 493 hectares situés dans le secteur de Saint-Urbain, un ancien camp minier ferro-titanifère situé à environ 100 kilomètres à l'est de la ville de Québec.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2018, notre partenaire Iluka a réalisé des travaux d'exploration pour un montant de 500 066 \$, lesquels comprenaient des travaux de cartographie, un programme de quatre forages et deux levés gravimétriques au sol totalisant 88 kilomètres linéaires.

À l'été 2017, un programme de suivi détaillé sur le terrain, impliquant des travaux d'échantillonnage et de cartographie, a été entrepris afin de vérifier les anomalies existantes dans les tills et les cibles magnétiques générées dans le cadre du levé magnétique de l'hiver 2017. Le programme de terrain a permis de mieux définir la trainée de blocs d'ilménite à rutile de même que la géologie du complexe anorthositique.

Les quatre forages réalisés à l'automne 2017, totalisant 1 206 mètres, visaient à tester des cibles magnétiques et gravimétriques pouvant être associées à des concentrations d'ilménite massive à l'intérieur de l'intrusion anorthositique de Saint-Urbain. Trois des quatre forages ont traversé des zones riches en pyroxène tandis qu'un des forages a recoupé des successions d'unités métriques d'ilménite massive.

Un levé gravimétrique au sol, prévu pour couvrir 80 kilomètres linéaires dans la partie ouest du projet, a dû être interrompu à l'automne 2017 après 53 kilomètres linéaires pour cause de conditions météorologiques non favorables. Le programme devait reprendre au printemps 2018, suivi d'une intervention de terrain sur les anomalies. Il a cependant été convenu avec le partenaire Iluka de plutôt procéder à un levé gravimétrique hélicopté qui couvrira la presque totalité du secteur ouest du projet et en partie le secteur est. Le levé hélicopté est prévu débuter à l'automne 2018, lequel devrait générer des cibles de forage. Par ailleurs, un autre levé gravimétrique au sol de 35 kilomètres linéaires a été complété dans le secteur nord-est de la propriété au cours des mois de juin et juillet 2018, plus précisément dans le secteur du lac des Cygnes. Un suivi de terrain sur ce levé a permis de mettre à jour un indice d'ilménite massive.

Au cours du dernier trimestre, la Société a également abandonné 45 claims et pris la décision de ne pas renouveler 267 claims jugés non prioritaires échéant lors de l'exercice suivant sur la propriété Foothills, passant de 880 à 568 claims désignés.

Le projet Foothills couvre le complexe anorthositique de Saint-Urbain et du Lac Malbaie où des traînées d'envergure kilométrique de blocs et de fragments d'ilménite riche en rutile ont été délimitées par Vior dans les sédiments glaciaires en surface lors des campagnes de terrain de 2014 et 2015. Les blocs d'ilménite contiennent visuellement une quantité significative de minéraux de rutile et ont livré en analyses des teneurs en dioxyde de titane (TiO₂) variant de 42,1 % à 57,6 %, avec une teneur moyenne de 52,5 %. Les patrons de dispersion glaciaire dans la région suggèrent que la source de ces blocs serait proximale et située à quelques kilomètres, au sein du complexe anorthositique de Saint-Urbain ou le long de sa zone de contact avec les roches gneissiques encaissantes.

Le 9 mars 2016, la Société annonçait la signature d'une entente d'option et de coentreprise avec Iluka, une filiale à part entière de Iluka Resources Limited (ASX : ILU), l'un des plus grands producteurs de rutile et de rutile synthétique à haute teneur en dioxyde de titane. Iluka a l'option d'acquérir une participation indivise dans la propriété Foothills. Conformément aux modalités de l'entente, Iluka peut acquérir une participation initiale de 51 % (la première option) dans la propriété Foothills en engageant un montant total de 400 000 \$ en dépenses d'exploration au cours de la première année de l'entente. Iluka aura la possibilité d'augmenter sa participation à 90 % (la deuxième option) sur une période additionnelle de deux ans, en engageant un montant supplémentaire de 2 100 000 \$ en dépenses d'exploration au plus tard le 31 mars 2019. Le 25 août 2016, la Société a modifié l'entente dont le détail figure à la note 7a des états financiers. Au 30 juin 2017, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 817 523 \$ et acquis un intérêt de 51 %.

Dans l'industrie, la majeure partie du rutile et de l'ilménite est transformée en pigments non-toxiques de dioxyde de titane utilisés pour la fabrication de peinture, plastique, papier, textile, cosmétiques et céramique. Le rutile est aussi utilisé dans la fabrication de titane métal pour l'industrie aéronautique et spatiale, les implants chirurgicaux, ainsi que pour les véhicules à moteur et les stations de désalinisation.

Propriété Big Island Lake

La propriété de rutile Big Island Lake, qui couvre 3 783 hectares répartis sur 69 claims contigus, est détenue à 49 % par la Société et 51% par Iluka. Elle est située à environ 25 kilomètres au nord du village de Havre-Saint-Pierre, dans la région de la Côte-Nord, au Québec. Ces claims, qui constituent la propriété Big Island Lake, sont situés dans un secteur à fort potentiel en minéralisation titanifère, caractérisée par la présence de rutile. Au cours de l'exercice courant, la Société a abandonné 26 claims non prioritaires sur la propriété Big Island Lake, passant de 95 à 69 claims désignés.

Le 1^{er} mai 2018, la Société a signé une entente d'option et de coentreprise avec Iluka, une filiale à part entière d'Iluka Resources Limited. Conformément aux modalités de l'entente, Iluka pourra acquérir une participation initiale de 51 % (la première option) dans le projet Big Island Lake, détenu à 100 % par Vior, en engageant un montant total de 200 000 \$ en dépenses d'exploration avant le 31 mars 2019. Après avoir acquis une première participation de 51 %, Iluka aura la possibilité d'augmenter sa participation à 90 % (la deuxième option) en engageant un montant supplémentaire de 1 500 000 \$ en dépenses d'exploration avant le 31 mars 2021. Lorsque la deuxième option aura été complétée, Vior et Iluka assumeront tous les coûts du projet Big Island Lake au prorata de leur participation dans la propriété. Dans l'éventualité où la participation d'une des parties de la coentreprise serait réduite à 5 % ou moins, cette participation sera soit vendue à l'autre partie à un prix convenu entre les deux, ou convertie en une redevance de 2 % du rendement net de fonderie sur les métaux précieux et usuels et une redevance de 2 % des revenus bruts sur les substances minérales autres que les métaux précieux et usuels.

Au cours du mois de juin 2018, Iluka a complété un programme de forage d'exploration comportant sept sondages pour un total de 1 300 mètres de forage sur des cibles sélectionnées de rutile-ilménite. Les échantillons de forage sont actuellement traités en laboratoire et les résultats devraient être connus à l'automne 2018.

Le projet se situe dans le complexe anorthositique de Havre-Saint-Pierre où plusieurs indices et prospectifs d'ilménite massive (fer-titane) ont été identifiés, dont la mine Lac Tio, actuellement en exploitation, située à 19 kilomètres au nord-est de la propriété. Le prospect de Big Island Lake est formé d'un horizon d'ilménite massive riche en rutile orienté est-ouest et affleurant sporadiquement sur une distance latérale de plus de 280 mètres, et dont l'épaisseur varie de 10 à 26 mètres. En 2016, Vior avait obtenu, à partir d'échantillons choisis, des valeurs en titane (TiO₂) entre 44,2 % et 48,4 %, tandis que l'échantillonnage en rainure avait donné des valeurs en TiO₂ de 41,6 % sur 7,7 mètres et de 45,2 % sur 2,2 mètres.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2018, notre partenaire Iluka a réalisé des travaux d'exploration pour un montant de 315 616 \$ et acquis un intérêt de 51 % dans le projet Big Island Lake.

Un levé gravimétrique héliporté est prévu débuter à l'automne 2018 sur la totalité du projet, lequel devrait générer des cibles d'exploration sur le terrain qui pourront également être suivies en forage.

Propriété Ligneris

La propriété Ligneris est constituée de 94 claims totalisant 3 620 hectares détenus à 100 % par la Société. Elle est située à environ 80 kilomètres au nord du Complexe La Ronde et à 100 kilomètres au nord-est de la ville de Rouyn-Noranda.

Les derniers travaux d'exploration réalisés sur le projet Ligneris datent de novembre 2013. La Société y a complété des travaux de cartographie et d'échantillonnage de roche. Ces travaux étaient concentrés principalement dans les extensions des zones minéralisées connues et le long des anomalies géophysiques. Les résultats d'analyse sur 130 échantillons de roche prélevés ont confirmé l'existence des zones minéralisées.

Trois secteurs minéralisés, les secteurs Nord, Central et Sud sont reconnus au centre de la propriété, à la suite de campagnes de forages effectuées par Placer Dome en 1989-1990. Le secteur Nord contient de l'or, de l'argent et du

zinc associés à des veines de quartz recoupant du graphite et du chert pyriteux. Le secteur Central comprend plusieurs zones distinctes avec une continuité latérale pouvant atteindre 200-300 mètres. Les valeurs d'or et de zinc comprennent 4,05 g/t Au et 3,2 % Zn sur 0,5 mètre, dans des veines de quartz contenant de fortes concentrations de pyrite et quelques stringers de sphalérite. La minéralisation du secteur Sud consiste en pyrite finement disséminée (3-5 %) ou en amas sulfurés centimétriques à métriques. Ceux-ci contiennent 15-30 % de pyrite disséminée, parfois accompagnée d'or libre. Le ré-échantillonnage de plusieurs forages par Barrick Gold en 1997 a retourné plusieurs valeurs aurifères titrant 6,5 g/t Au sur 3,9 mètres, 4,8 g/t Au sur 2,4 mètres et 4,1 g/t Au 1,6 mètre.

La Société prévoit réaliser, à l'automne 2018, un levé électromagnétique hélicopté à haute résolution de type VTEM sur le projet afin de détecter l'extension des zones minéralisées à une profondeur verticale inférieure à 300 mètres. La Société est également à la recherche d'un partenaire pour financer de futurs travaux d'exploration plus importants sur ce projet.

Propriété Vezza-Noyard

La propriété Vezza-Noyard est située à 25 kilomètres au sud de Matagami, dans le feuillet SNRC 32F12. La propriété est détenue à 100 % par Vior et se compose d'un bloc de 10 claims couvrant une superficie de 203 hectares.

La propriété Vezza-Noyard se trouve à moins de 300 mètres au sud-est du gisement d'or Vezza. Le dernier inventaire minéral publié par Minéraux Maudore limitée le 22 mars 2013, estimait des ressources indiquées et mesurées de 261 000 onces d'or à 6,5 g/t (à une teneur de coupure de 4,2 g/t d'or), et des ressources inférées de 68 540 onces à 4,9 g/t (à une teneur de coupure de 3,0 g/t d'or) (rapport 43-101 de GeoPointCom, 2012).

Osisko Redevances Aurifère (« Osisko ») a acquis, à l'automne 2015, une redevance de 5 % NSR et une redevance sur la participation aux bénéfices nets de 40 % dans la propriété aurifère Vezza exploitée par Ressources Nottaway Inc. pour un prix d'acquisition total de 10,0 millions de dollars. Le site Web d'Osisko fait état d'une redevance reçue de 1 253 onces d'or en 2017 de Ressources Nottaway.

Un rapport technique (NI 43-101) publié sur l'évaluation des ressources minérales à la mine Vezza, par Scott Wilson RPA, daté du 2 avril 2010 (source : www.sedar.com) mentionnait que la distribution de l'or dans la zone Contact de la mine Vezza démontre que cette zone est ouverte dans son prolongement vers le sud-est. Ceci suggère que la zone Contact pourrait se prolonger sur la propriété de Vezza de Vior. De plus, le rapport fait mention qu'une partie de l'infrastructure souterraine au niveau 650 mètres de la mine Vezza est située à l'intérieur de la limite de la propriété de Vezza détenue par Vior.

La propriété Vezza-Noyard est située dans la partie centrale nord de la sous-province archéenne de l'Abitibi. La zone de déformation Casa Berardi – Cameron, séparant les roches sédimentaires du Domaine de Taïbi au nord des roches volcaniques du Domaine de Cartwright au sud, traverse la propriété d'est en ouest. Cette zone de déformation est l'hôte de plusieurs gisements d'or incluant Casa Berardi, Douay, Vezza et Discovery. L'indice d'or Noyard se trouve dans la partie nord de la propriété. Il s'agit d'une intersection aurifère de 1,2 g/t Au sur trois mètres dans une brèche minéralisée avec 5 % à 30 % de pyrite (forage 1132-03-04 de SOQUEM).

La Société est actuellement à la recherche d'un partenaire pour financer de futurs travaux d'exploration sur ce projet, notamment pour faire un suivi par forage sur les extensions en profondeur de la mine Vezza.

Autres propriétés au Québec

La propriété Domergue, détenue à 50 % par Vior et SOQUEM, n'a fait l'objet d'aucune activité d'exploration au cours de l'année. Le projet Lac Nice a fait l'objet de travaux de reconnaissance géologique au cours de l'été 2018. Le contexte géologique observé sur le terrain ne rencontre pas les visées corporatives de la Société. Il a été décidé d'abandonner ce projet.

Nevada, USA

Propriété Tonya

Le 28 juillet 2017, la Société a annoncé que sa filiale à part entière, Vior Gold USA LLC, a conclu une entente avec la compagnie privée Gold Range Company LLC pour l'acquisition de droits miniers exclusifs sur la propriété Tonya, située dans le comté de Pershing, à 65 kilomètres au nord de Lovelock, au Nevada. La propriété est constituée de deux blocs de six claims enregistrés au nom de Gold Range et d'un autre bloc de 59 claims enregistrés au nom de Vior Gold USA LLC, le tout constituant un seul bloc de claims contigus, pour une superficie totale d'environ 501 hectares (une superficie de 580 hectares avait été mentionnée dans les rapports de gestion précédents, mais celle-ci incluait alors les chevauchements de claims possibles, ce qui n'est maintenant plus le cas). La Société a également conclu une entente avec les propriétaires des droits de surface de la propriété Tonya afin d'obtenir libre accès pour l'exécution de ses futurs travaux d'exploration prévus pour le printemps 2018.

Le projet Tonya est situé à l'extrémité nord de la chaîne de montagnes des Humboldt qui forme le cœur de la ceinture minérale de Rye Patch et englobe plusieurs gisements, mines et prospects aurifères, dont la mine Florida Canyon (2,3 Moz d'or produites), la mine Cœur Rochester (1,65 M oz d'or et 148 M oz d'argent produites), la mine Relief Canyon et le gîte Spring Valley, récemment découvert et mis en valeur. Le projet Tonya est au stade de l'exploration préliminaire.

Les travaux réalisés jusqu'à présent sur Tonya comprennent un peu d'échantillonnage en affleurements, un levé de sols détaillé d'envergure limitée et un peu de forage rotary. La propriété présente des similitudes géologiques avec les mines Florida Canyon et Standard situées à proximité, du fait qu'elle est également couverte par les calcaires de la Formation de Natchez Pass et les argilites de la Formation de Grass Valley, lesquelles sont hôtes de la minéralisation dans les deux gisements. Les éléments indicateurs dans les sols de la propriété révèlent la présence de regroupements d'anomalies en or, antimoine et arsenic. L'interprétation des travaux antérieurs indique que le projet Tonya couvre les niveaux supérieurs d'un système aurifère épithermal similaire à d'autres gisements aurifères dans la ceinture. Quelques résultats historiques de forage rotary suggèrent un potentiel de valeurs aurifères plus élevées en profondeur.

Les travaux d'exploration modernes sont limités sur le projet Tonya, puisqu'il s'agit d'une propriété privée. Les travaux de cartographie et d'échantillonnage de roche ont débuté au printemps 2018 et devraient se terminer en octobre 2018. Ils seront suivis par des levés d'échantillonnage de sol et des forages au cours de l'année.

Vior Gold USA LLC a obtenu de Gold Range, le 28 juillet 2017, l'exclusivité des droits miniers en contrepartie d'une royauté («net smelter return») de 3 % en faveur de Gold Range, dont deux tranches de 1 % de la royauté peuvent être rachetées pour la somme de 1 M\$ US chacune. Vior Gold USA LLC doit verser en avance sur la royauté la somme de 10 000 \$ US à la signature de l'entente, 10 000 \$ US à la date du premier et deuxième anniversaire, 15 000 \$ US à la date du troisième et du quatrième anniversaire, et 25 000 \$ US à la date du cinquième anniversaire et à chaque anniversaire subséquent avec une majoration annuelle de 10 000 \$ US jusqu'au début d'une production commerciale. Vior Gold USA LLC doit également réaliser des travaux d'exploration d'un montant de 100 000 \$ US au cours de la première année de l'entente, incluant au moins un (1) forage d'au moins 100 mètres de profondeur à un endroit entendu par les deux parties. En raison de retards d'ordre logistique, Vior a obtenu de Gold Range Company un délai supplémentaire de six mois pour compléter les travaux d'exploration d'un montant de 100 000 \$ US. L'amendement à l'accord a été conclu le 5 septembre 2018.

Plan d'action

La Société bénéficie d'une bonne situation financière et ses dirigeants s'assurent de l'avancement et le suivi des projets en cours, tout en évaluant plusieurs autres opportunités externes qui visent à bonifier la valeur de ses actifs.

La Société est toujours à la recherche de partenaires potentiels pour travailler certaines de ses propriétés minières. Le processus est toujours en cours et des discussions ont été amorcées et se poursuivent avec des partenaires potentiels.

Informations financières sélectionnées

	Résultats consolidés pour les exercices clos les	
	30 juin 2018 \$	30 juin 2017 \$
Produits	639 251	5 533 777
Charges	1 227 507	872 595
Impôt différé	(90 920)	(170 343)
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	(679 176)	4 490 839
Bénéfice net (perte nette) de base par action	(0,017)	0,145
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action	(0,017)	0,144

Résultats d'exploitation

Les produits pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ont été de 639 251 \$ comparativement à 5 533 777 \$ pour l'exercice précédent. La vente d'une partie d'un placement temporaire au cours de l'exercice courant a généré un gain de 544 214 \$ (5 169 381 \$ en 2017). La Société reçoit des honoraires à titre de gérant des travaux pour les projets Big Island Lake et Foothills. À la suite du règlement d'un litige avec Aurvista Gold Corp. («Aurvista»), la Société a reçu 120 000 \$ en dédommagement.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, les charges ont augmenté pour atteindre 1 227 507 \$ comparativement à 872 595 \$ pour l'exercice précédent. Les variations importantes des charges proviennent des postes « Salaires et avantages sociaux », « Honoraires professionnels et frais de maintien », « Rémunération à base d'actions » « Recherche de propriétés minières » ainsi que « Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés ».

L'augmentation de 203 568 \$ du poste « Salaires et avantages sociaux » au cours de l'exercice courant provient principalement de l'allocation de départ remise au président sortant.

La diminution de 196 471 \$ du poste « Honoraires professionnels et frais de maintien » au cours de l'exercice courant provient principalement de la fin d'une entente en juillet 2017 avec une firme de services conseils ainsi que des travaux relatifs à la distribution d'un dividende en actions en mars 2017.

L'augmentation de 228 899 \$ du poste « Rémunération à base d'actions » au cours de l'exercice courant provient de l'octroi en octobre 2017 de 2 975 000 options d'achat d'actions à 0,10 \$ et de l'octroi en janvier 2018 de 300 000 options d'achat d'actions à 0,135 \$ comparativement à l'octroi de 100 000 options d'achat d'actions en juin 2017.

La diminution de 40 558 \$ du poste « Recherche de propriétés minières » provient principalement de la diminution de recherche de nouveaux projets.

Au cours de l'exercice courant, la Société a abandonné deux claims de sa propriété Domergue pour un montant de 237 \$, 26 claims de sa propriété Big Island Lake pour un montant de 8 415 \$, quatre claims de sa propriété Lac Nice pour un montant de 2 559 \$ ainsi que 312 claims de sa propriété Foothills pour un montant de 123 103 \$. Au cours de l'exercice précédent, la Société a abandonné quatre claims de la propriété Foothills pour un montant de 1 955 \$ et un claim de la propriété Big Island Lake pour un montant de 399 \$.

L'impôt différé de 90 920 \$ comptabilisé au cours de l'exercice courant et de 170 343 \$ comptabilisé au cours de l'exercice précédent résulte principalement du reclassement de gains réalisés sur les placements temporaires disponibles à la vente.

Autres éléments d'information

	États consolidés de la situation financière aux	
	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 661 573	2 409 689
Placements temporaires	35 341	923 569
Biens miniers	1 235 400	820 700
Actif total	4 599 610	4 356 763
Capitaux propres	4 095 984	4 181 804

Depuis sa constitution, la Société n'a jamais déclaré de dividendes en espèces sur ses actions ordinaires en circulation. Tout paiement de dividendes dépendra des besoins financiers de la Société pour ses programmes d'exploration, de son niveau de croissance future ainsi que de tout autre facteur que le conseil d'administration jugera nécessaire de prendre en compte dans les circonstances. Le 20 mars 2017, la Société a versé un dividende en actions d'Aurvista. La valeur du dividende s'établit à 0,345 \$ par action d'Aurvista et 13 775 358 actions d'Aurvista ont été distribuées pour une valeur de 4 752 500 \$.

Liquidités et financement

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont été de 642 895 \$ comparativement à 500 433 \$ au cours de l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par la variation des crédits d'impôt à l'exploration minière et taxes à la consommation à recevoir, des autres sommes à recevoir, des charges payées d'avance ainsi que des comptes créditeurs et charges à payer.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement incluent l'émission d'actions et de bons de souscription dans le cadre de placements privés ainsi que l'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions. Pour l'exercice clos le 30 juin 2018, 11 100 000 actions et 6 300 000 bons de souscription ont été émis dans le cadre de trois placements privés, pour une contrepartie totale de 998 000 \$, de laquelle des frais d'émission d'actions de 55 696 \$ ont été déduits. Ces fonds sont réservés à des fins d'exploration et au fonds de roulement. Il n'y a eu aucun exercice d'options d'achat d'actions et de bons de souscription au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018. Pour l'exercice clos le 30 juin 2017, 7 400 000 actions et 7 400 000 bons de souscription ont été émis dans le cadre d'un placement privé, pour une contrepartie de 740 000 \$, de laquelle des frais d'émission d'actions de 66 978 \$ ont été déduits. Ces fonds s'ajoutent au fonds de roulement actuel. Un total de 388 889 actions ont été émises lors de l'exercice de 388 889 bons de souscription pour une contrepartie de 52 778 \$ et 1 750 000 actions ont été émises lors de l'exercice d'options d'achat d'actions pour une contrepartie de 175 001 \$. Ces fonds s'ajoutent au fonds de roulement.

Les activités d'investissement de la Société incluent principalement l'acquisition de biens miniers, la capitalisation de travaux d'exploration ainsi que l'achat et la vente de placements temporaires. La Société a droit à un crédit de droits remboursable pour perte de 8 % en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mines* et à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pouvant atteindre 31 % en vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec. Ces crédits sont calculés sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec. L'acquisition de biens miniers et la capitalisation des travaux d'exploration ont nécessité des débours de 742 951 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2018, et de 234 217 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2017. L'encaissement de crédits de droits remboursable pour perte et de crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources a généré une augmentation des liquidités de 25 173 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2018, et de 46 411 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

La vente de la propriété Douay Ouest a permis d'encaisser, au cours de l'exercice précédent, une somme de 12 500 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, la Société a disposé de placements temporaires pour un montant de 684 210 \$. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, la Société a fait l'acquisition de placements temporaires pour un montant de 120 000 \$ et a disposé de placements temporaires pour un montant de 1 315 075 \$.

De l'avis de la direction, le fonds de roulement au 30 juin 2018 permettra de couvrir toutes les dépenses courantes pendant les 12 prochains mois.

Données trimestrielles

L'information présentée ci-après détaille le total des produits, le bénéfice net (la perte nette) ainsi que le bénéfice net (la perte nette) par action participative au cours des huit derniers trimestres.

Trimestre clos le	Total des produits	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette) par action	
			de base	dilué(e)
30-06-2018	94 980	(327 055)	(0,009)	(0,009)
31-03-2018	11 530	(283 249)	(0,006)	(0,006)
31-12-2017	428 359	(49 674)	(0,001)	(0,001)
30-09-2017	104 382	(19 198)	(0,001)	(0,001)
30-06-2017	830 164	490 630	0,017	0,016
31-03-2017	4 465 699	4 032 135	0,129	0,129
31-12-2016	44 757	(218 718)	(0,007)	(0,007)
30-09-2016	193 157	186 792	0,006	0,006

Analyse des résultats trimestriels

La Société se spécialisant dans le domaine de l'exploration minière, elle n'a pas de revenus d'exploitation. Les variations trimestrielles des revenus d'intérêts suivent la valeur du fonds de roulement. Les honoraires facturés à un partenaire varient selon les ententes et les budgets d'exploration liés à ces ententes. Il n'y a pas de tendances à observer à cet égard.

Quatrième trimestre

Résultats d'exploitation

La Société a enregistré une perte nette de 327 055 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice courant comparativement à un bénéfice net de 490 630 \$ lors de l'exercice précédent.

Il y a eu trois variations importantes des produits au cours du quatrième trimestre de l'exercice courant comparativement à celui de l'exercice précédent. Le gain à la vente de placements temporaires a diminué de 730 679 \$, les honoraires facturés à notre partenaire Iluka pour les projets Big Island Lake et Foothills ont augmenté de 23 629 \$ et la variation du gain (de la perte) sur placement détenu à des fins de transaction a été de 35 814 \$.

Les variations importantes des charges au cours du quatrième trimestre de l'exercice courant comparativement à celui de l'exercice précédent s'expliquent par :

- 1) une augmentation de 116 329 \$ des salaires et des avantages sociaux provenant principalement de l'allocation de départ remise au président sortant;
- 2) une diminution des honoraires professionnels et frais de maintien de 53 207 \$ provenant principalement de la fin d'une entente signée avec une firme de services conseils;
- 3) une augmentation de 124 834 \$ du coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés principalement à la suite de la radiation de 312 claims de la propriété Foothills;
- 4) la variation des impôts différés de 111 785 \$ résultant principalement du reclassement du gain réalisé sur le placement temporaire disponible à la vente.

Obligation contractuelle

Le tableau suivant présente les engagements contractuels de la Société au 30 juin 2018 :

	Total des engagements par période		
	Engagements totaux	Moins de 1 an	Entre
			1 et 3 ans
\$	\$	\$	
Bail de location pour les bureaux administratifs	61 617	29 184	32 433
Total	61 617	29 184	32 433

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, le président, le vice-président exploration et le chef des services financiers. Les avantages à court terme du personnel comprennent les salaires des principaux dirigeants et la rémunération des administrateurs. Les paiements fondés sur des actions se composent des octrois d'options d'achat d'actions de la Société.

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des principaux dirigeants :

	2018	2017
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	494 982	295 197
Salaires et avantages du personnel à long terme	45 000	-
Rémunération à base d'actions	220 865	7 218
Total de la rémunération des principaux dirigeants	760 847	302 415

Transactions entre parties liées

La Société a effectué les transactions suivantes avec des sociétés détenues par des administrateurs :

	2018	2017
	\$	\$
Loyer et frais de bureau	-	19 800
	-	19 800

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties apparentées.

Le loyer et les frais de bureau sont liés à la location d'espaces pour des bureaux.

Résumé des principales conventions comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires ainsi qu'un fonds monétaire dont l'échéance est de trois mois et moins à partir de la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont composés d'actions et de bons de souscription dans une société ouverte. Les acquisitions et les ventes relatives au placement temporaire sont comptabilisées dans les états financiers à la date de transaction en fonction de sa classification à titre de placement disponible à la vente et de placement détenu à des fins de transaction.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Les normes exigent que les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, soient initialement comptabilisés à leur juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, prêts et créances ou passifs financiers au coût amorti.

À la juste valeur par le biais du résultat net – Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis ou contracté principalement aux fins d'une vente à court terme ou si la direction l'a ainsi désigné. Les actifs classés dans cette catégorie comprennent principalement les dérivés incorporés et les dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement évalués aussi à la juste valeur. Les coûts de transaction sont passés en charges à l'état des résultats. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont présentés à l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les instruments financiers de cette catégorie sont classés dans les actifs non courants sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

La Société détient des bons de souscription dans une société ouverte.

Disponibles à la vente – Les placements disponibles à la vente sont les instruments financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés directement dans les autres éléments du résultat global, sauf lorsqu'il s'agit d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, auquel cas ils sont comptabilisés à l'état des résultats. Lors de la décomptabilisation de l'actif financier, les gains ou pertes cumulés auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés et comptabilisés à l'état des résultats.

Les placements disponibles à la vente sont classés dans l'actif non courant, sauf s'ils viennent à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Les actifs financiers de la Société classés comme disponibles à la vente et inclus dans les placements temporaires sont composés d'actions dans une société ouverte.

Prêts et créances – Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué d'une provision pour pertes de valeur. Ils sont classés dans l'actif courant, sauf ceux ayant une échéance supérieure à 12 mois de la date de clôture d'exercice, auquel cas ils seraient inclus dans l'actif non courant.

Les prêts et créances de la Société incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres sommes à recevoir présentés à l'état consolidé de la situation financière.

Passifs financiers au coût amorti – Les passifs financiers incluent les comptes créditeurs et charges à payer ainsi que l'allocation de départ à un haut dirigeant et sont initialement comptabilisés au montant à payer moins, lorsqu'elle est significative, une réduction pour ramener ce montant à sa juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. Ils sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. S'il existe une telle indication, la Société comptabilise une perte de valeur de la façon suivante :

- i) Actifs financiers comptabilisés au coût amorti : La perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit par l'utilisation d'un compte de correction de valeur.
- ii) Actifs financiers disponibles à la vente : La perte de valeur correspond à la différence entre le coût initial de l'actif et sa juste valeur à la date d'évaluation, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement dans le compte de résultat. Ce montant représente la perte dans le cumul des autres éléments du résultat global qui est reclassée en résultat net.

Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti et des titres de créance disponibles à la vente sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas résorbées.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile variant de cinq à dix ans, laquelle est considérée comme adéquate en vue de ramener la valeur comptable des actifs à leur valeur résiduelle estimée. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les valeurs résiduelles, les méthodes d'amortissement et les durées de vie utile des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Biens miniers

La Société inscrit au coût ses participations dans les biens miniers et les aires d'intérêt géologique, moins les encaissements sur option reçus et autres recouvrements. Ces coûts d'acquisition sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles. Les frais d'exploration liés aux participations et aux projets sont capitalisés sur la base de blocs de claims spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les biens miniers soient mis en production, vendus ou abandonnés. Ces frais d'exploration sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Ces coûts seront amortis sur les ressources recouvrables estimées dans la mine actuelle selon la méthode de

l'amortissement proportionnel à l'utilisation ou radiés si les biens miniers sont vendus ou si les projets sont abandonnés. Les frais d'exploration généraux non liés à des biens miniers spécifiques sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les biens miniers sont soumis à un test de dépréciation à la date de clôture lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de la propriété minière excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net sous la rubrique *Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés*.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les biens miniers sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). Les pertes de valeur sont passées en revue pour les reprises potentielles à la fin de chaque date de clôture. Une perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise, mais elle est limitée à la valeur comptable initiale nette des amortissements, comme si aucune dépréciation de la valeur comptable n'avait été comptabilisée.

Partenariats

La Société effectue des travaux d'exploration sur certains biens miniers au moyen d'entreprises communes où les partenaires sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint sur les actifs du partenariat. Pour les entreprises communes, chaque partie comptabilise ses droits aux actifs, passifs, revenus et charges pour ce partenariat.

Provisions

Les provisions pour frais de restauration environnementale, frais de restructuration et actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque :

- i) la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés;
- ii) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- iii) le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation par la direction de la charge nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts liés à la remise en état et au suivi des activités et au retrait des immobilisations corporelles. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie ont déjà été ajustées.

La Société n'a pas de provision aux 30 juin 2018 et 2017.

Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursable pour perte de 8 % en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mines* et à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pouvant atteindre 31 % en vertu de la *Loi sur les impôts du Québec*. Ces crédits sont calculés sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de réduction des frais engagés. En conséquence, ils sont comptabilisés en réduction des frais afférents ou des dépenses en capital dans l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société a respecté toutes les conditions liées à ces crédits et que ces crédits seront reçus.

Capital social

Les actions émises en contrepartie d'éléments non monétaires sont généralement évaluées en fonction du cours des actions émises à la date de l'entente concernant leur émission. Les frais d'émission d'actions sont présentés en diminution des actions.

Actions accréditives

La Société finance certaines dépenses d'exploration par l'émission d'actions accréditives. Elle renonce aux déductions fiscales liées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs concernés conformément à la législation fiscale appropriée. La différence entre le prix coté des actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions (la « prime »), mesurée selon la méthode de la valeur résiduelle, est comptabilisée à titre de passif, lequel fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats à titre d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles ont été effectuées. La Société constate un passif d'impôt différé pour les dépenses auxquelles elle a renoncé et une charge d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

Bons de souscription

La juste valeur des bons de souscription est mesurée à la date d'octroi. La juste valeur des bons de souscription est estimée selon le modèle d'évaluation du prix des options Black et Scholes, en tenant compte des modalités liées à l'octroi. Lorsque les bons de souscription sont émis à titre de rémunération aux courtiers, à la date d'octroi, la juste valeur des bons de souscription est comptabilisée à titre de frais d'émission d'actions et est présentée en réduction du capital social.

Régime de rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 11 des états financiers consolidés. La Société comptabilise une charge de rémunération pour toutes formes de rémunération à base d'actions consentie aux salariés et aux non-salariés, incluant les options d'achat d'actions, au moyen d'une méthode fondée sur la juste valeur.

La juste valeur est mesurée à la date d'octroi. La juste valeur des options octroyées est estimée selon le modèle d'évaluation du prix des options Black et Scholes, en tenant compte des modalités liées à l'octroi. La juste valeur des options d'achat d'actions est comptabilisée à titre de charge à la rubrique *Rémunération à base d'actions* selon la méthode d'acquisition graduelle des droits. Lors de l'exercice d'options d'achat d'actions, toute contrepartie reçue des participants au régime est créditée au capital social et la juste valeur des options d'achat d'actions exercées est reclassée du poste *Options d'achat d'actions* au poste *Capital social*.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber. Le montant des impôts différés obtenu est établi à partir du mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur

comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel l'actif pourra être imputé, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat découlant de la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont comptabilisés sur une base d'exercice à l'état des résultats, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les honoraires facturés aux partenaires sont comptabilisés lorsque les services sont fournis à titre d'opérateur de projet.

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de l'exercice. Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription, le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions, comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard à l'ouverture de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Société à la valeur boursière moyenne des actions ordinaires au cours de l'exercice.

Information sectorielle

La Société œuvre actuellement dans un seul secteur d'activité, soit l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Toutes les propriétés minières de la Société sont situées au Québec, Canada à l'exception d'une propriété minière située au Nevada, USA.

Normes comptables publiées mais non encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 30 juin 2018. Plusieurs de ces mises à jour ne s'appliquent pas à la Société et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 2, Paiement fondé sur des actions (« IFRS 2 »)

L'IASB a publié, en juin 2016 des modifications à *IFRS 2, Paiement fondé sur des actions*. Des modifications ont été apportées pour régler certaines questions concernant la comptabilisation :

- i) des attributions réglées en trésorerie;
- ii) des attributions réglées en instruments de capitaux propres comportant des modalités de règlement net au titre des retenus d'impôts à la source des employés.

Les modifications à cette norme s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a déterminé que l'adoption d'IFRS 2 n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

L'IASB a publié, en juillet 2014, la norme définitive sur les instruments financiers, portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture, en remplacement d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La date d'application d'IFRS 9 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et la norme doit être adoptée de façon rétrospective. La Société évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

L'IASB a publié, en mai 2014, IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'objectif de cette nouvelle norme est de fournir un cadre de référence unique et complet pour la constatation des produits pour tous les contrats avec des clients afin d'accroître la comparabilité. Cette nouvelle norme énonce les principes qu'une entité appliquera afin de mesurer les produits et de déterminer le moment de leur constatation. Le principe de base est qu'une entité constate les produits pour décrire le transfert des biens ou des services à un client pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

Cette nouvelle norme, publiée par l'IASB en janvier 2016, établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, des points de vue du preneur et du bailleur. Pour la comptabilité du preneur, il n'y aura désormais qu'un seul modèle, lequel exige la comptabilisation de tous les éléments d'actif et de passif découlant des contrats de location. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des jugements et à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces états financiers comprennent des estimations qui, par nature, sont incertaines. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers, et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur les périodes actuelles et futures. Ces jugements, ces estimations et ces hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

a) Estimations comptables et hypothèses critiques

Les estimations comptables et hypothèses critiques sont celles qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements. Les paragraphes qui suivent expliquent les estimations comptables et hypothèses les plus significatives faites par la Société lors de la préparation des états financiers.

Biens miniers

L'évaluation de la Société concernant la valeur recouvrable des biens miniers est fondée sur de nombreuses hypothèses dont le prix à long terme des matières premières, les besoins de trésorerie futurs, le potentiel d'exploration et la performance opérationnelle; cette évaluation peut largement différer des valeurs réelles. Les montants recouvrables ont été établis en partie d'après certains facteurs qui peuvent être partiellement ou entièrement hors du contrôle de la Société. Cette évaluation comprend une comparaison des montants recouvrables estimatifs avec la valeur comptable. La valeur des actifs fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou dès qu'une indication de dépréciation existe; la direction doit donc porter un jugement important à cet égard. Les facteurs qui pourraient nécessiter un test de dépréciation comprennent, sans toutefois s'y limiter, les interruptions des activités d'exploration et la constatation de tendances défavorables liées au secteur minier ou à la conjoncture économique.

Actifs et passifs d'impôt différé

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des implications fiscales futures attribuables aux différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur base fiscale respective. Afin de déterminer si la Société est en mesure d'utiliser les reports de pertes pour compenser les passifs d'impôt différé, la direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses sur la performance future de la Société. La direction doit déterminer s'il est probable que la Société bénéficiera de ces pertes d'exercices antérieurs et d'autres actifs d'impôt différé.

Des changements liés à la conjoncture économique, au prix des matières premières et à d'autres facteurs pourraient amener la direction à réviser ses estimations à l'égard des avantages devant être réalisés et de la période d'utilisation des pertes.

b) Jugements critiques concernant l'application des méthodes comptables de l'entité

Placements temporaires

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Les critères utilisés pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent les suivants :

- i) des difficultés financières importantes du débiteur;
- ii) des paiements d'intérêt ou de capital en souffrance;
- iii) la possibilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- iv) pour les titres de capitaux propres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres en deçà de leur coût.

Les hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur sont décrites à la note 17b des états financiers consolidés.

Information sur les actions en circulation

La Société peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale. Au 25 septembre 2018, 44 259 267 actions étaient en circulation.

La Société maintient un régime d'options d'achat d'actions qui établit à 3 725 926 le nombre maximal d'options pouvant être octroyées. Au 25 septembre 2018, 3 680 000 options d'achat d'actions étaient en circulation. Les dates d'expiration de ces options d'achat d'actions vont du 1^{er} novembre 2020 au 29 octobre 2027.

De plus, au 25 septembre 2018, 4 250 000 bons de souscription étaient en circulation. Les dates d'expiration de ces bons vont du 20 décembre 2019 au 8 décembre 2022.

Facteurs de risques financiers

De par ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité de la contrepartie de respecter ses obligations de paiement. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires ainsi qu'aux autres sommes à recevoir. L'exposition maximale au risque de crédit correspond approximativement au montant comptabilisé à l'état de la situation financière. La Société ne détient aucun bien en garantie. Les actifs financiers inclus dans les autres sommes à recevoir consistent en intérêts et en sommes à recevoir d'un partenaire. Le risque de crédit lié à ces sommes provient d'une éventuelle incapacité des partenaires à acquitter leurs créances. La direction croit que le risque de crédit relativement aux actifs financiers inclus dans les sommes à recevoir est écarté parce que la Société a signé une entente avec une société minière majeure et que le risque de crédit lié aux sommes à recevoir d'un partenaire est nul, ce partenaire ayant déjà remboursé toutes ces sommes. Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que la Société conclut des contrats avec une banque canadienne ayant une excellente cote de crédit et ses filiales. La Société minimise son exposition au risque lié à l'émetteur en n'investissant que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit de haute qualité. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par la politique de placement de la Société. La Société réexamine sa politique de façon régulière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société dans la gestion des liquidités est de s'assurer qu'elle aura suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations lorsque celles-ci viendront à échéance. Au 30 juin 2018, la Société affichait une trésorerie et équivalents de trésorerie de 2 661 573 \$ (2 409 689 \$ au 30 juin 2017) pour régler ses obligations courantes de 458 626 \$ (174 959 \$ au 30 juin 2017). Toutes les obligations financières de la Société ont des modalités de paiement de moins de 30 jours et sont assujetties à des conditions d'échéance normales.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix comme le risque lié aux marchés boursiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La politique actuelle de la Société consiste à investir l'excès de trésorerie principalement dans des dépôts à terme ou dans des comptes portant intérêt auprès d'une banque canadienne et de ses filiales.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2018, une augmentation ou une diminution des taux de 1 % sur les soldes bancaires portant intérêt aurait eu un impact approximatif de 24 644 \$ (23 858 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2017) sur les résultats et le résultat global.

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien et la quasi-totalité des achats est effectuée dans cette monnaie. Il en résulte une faible exposition de la Société au risque de change.

Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des marchés boursiers. La Société a établi une politique de placement qui fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration.

Les variations de la juste valeur des actions disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Une variation de plus ou moins 10 % du cours des marchés, qui se serait produite le 30 juin 2018, aurait eu un impact de 3 059 \$ (73 820 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2017) après impôts sur les autres éléments du résultat global.

Les variations de la juste valeur des bons de souscription classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées aux états des résultats. Une variation de plus ou moins 10 % du cours des marchés, qui se serait produite le 30 juin 2018, n'aurait eu aucun impact (6 253 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2017) après impôts sur les états des résultats.

Autres facteurs de risque et incertitudes

Risque d'exploration

La Société est considérée comme une société d'exploration. Elle n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et la mise en valeur de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens.

Risque relatif aux titres de propriété

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels elle détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Personnel clé

Le succès de la Société est lié à sa capacité d'attirer et de conserver un personnel qualifié. La concurrence à cet égard est très vive et le succès de la Société repose en grande partie sur les hauts dirigeants et le personnel qualifié en géologie. L'incapacité à recruter du personnel qualifié et la perte d'employés clés pourraient compromettre le rythme et le succès des opérations.

Risque environnemental

La Société est exposée à différents incidents environnementaux qui peuvent survenir lors des travaux d'exploration. La Société maintient un programme de gestion des risques environnementaux qui comprend des plans et des pratiques opérationnelles.

Information additionnelle et publication continue de l'information

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 25 septembre 2018. La Société présente régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse, de rapports sur les changements significatifs, d'états financiers et de circulaires d'information sur le site internet de SEDAR (www.sedar.com).

(s) Mark Fedosiewich

Président et chef de la direction

(s) Gaétan Mercier

Chef des services financiers